

Bonjour à toutes et à tous,

Suite à un changement d'assurance par la fédération "ffVélo" certains points du règlement ont quelque peu été modifiés. La fédération a édité une brochure explicative que vous trouverez en PJ et également sur le site du club et il serait bien que chacune et chacun en prennent connaissance et notamment la page 3 et 4 qui sont importantes.

La date limite du renouvellement de licence est fixée par l' assureur au 31 /12/ 2025. Si au 1er janvier vous n' avez pas renouvelé votre licence, vous ne serez pas couvert par l' assurance de la fédération "ffvélo" jusqu' à votre réaffiliation si il vous arrive quelques chose à moins de prouver l'intention de prendre la licence 2026. Il n' y a aucun report de délai.

Je vous rappelle que la prise de licence se fait via Hello Asso de plusieurs façons

en allant sur le **site / bandeau jaune / détails et cliquez sur le lien**

toujours sur le **site / page accueil / le club / Nous rejoindre / licence 2026**

Le lien a également été communiqué sur les différents groupes Whatsapp que vous retrouvez au bas de ce mail. Si vous recevez un mail de demande de **ré-affiliation** pour 2026 de la part de la fédération, tenez en compte comme rappel mais ne vous inscrivez pas directement sur le site de "vélo". Allez sur Hello Asso via le lien ci-dessous.

<https://www.helloasso.com/associations/cyclo-sport-du-pays-d-aix/adhesions/cspa-adhesion-et-licence-ffvelo-2026-federation-francaise-de-cyclisme-2>

Je vous souhaite une très bonne fin d'année.

Faites attention à vous et...aux autres

Cordialement

Jean Pierre